

Loi sur les pêcheries

● (2100)

M. l'Orateur: Je déclare la motion n° 2 rejetée.

L'hon. Barney Danson (au nom du ministre des Pêches et de l'Environnement) propose: Que le bill C-38, tendant à modifier la loi sur les pêcheries et le Code criminel en conséquence, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée).

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour que le bill soit lu pour la troisième fois?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Après consultation avec les partis d'opposition et le député indépendant, je crois que tout le monde est d'accord pour que le bill soit lu à présent pour la troisième fois.

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Danson (au nom du ministre des Pêches et de l'Environnement) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, quand le bill nous a été présenté en deuxième lecture, le 16 mai 1977, j'ai fait savoir que notre parti appuierait le principe général de ce projet de loi. Néanmoins, j'ai souligné alors que certains de ses aspects ne laissaient pas de nous préoccuper. Nous avons donné notre appui à ce projet de loi parce que la loi actuelle sur les pêcheries a besoin d'être révisée immédiatement, afin notamment de prévoir des peines plus sévères pour ceux qui l'enfreignent, et d'établir un système de contravention pour les infractions mineures afin que les agents des pêcheries ne soient plus accaparés pendant des heures par les tribunaux; afin également d'étendre les normes et la réglementation anti-pollution aux industries existantes et à d'autres qui sont à même de polluer les eaux. Cependant, ce qui nous inquiétait, c'était les pouvoirs étendus de perquisition et de saisie des agents des pêcheries; les pouvoirs d'inspection des inspecteurs fédéraux chargés de la lutte contre la pollution, ainsi que les conflits de compétence possibles entre les autorités fédérales et provinciales chargées de la lutte contre la pollution; le très petit nombre des agents et inspecteurs des pêcheries qui seront chargés par le ministère de ces tâches de surveillance; enfin, le contenu des règlements que le gouverneur en conseil pourra décréter à l'avenir.

Grâce à l'insistance de mes collègues progressistes conservateurs qui sont membres du comité permanent des pêches et forêts, ainsi que d'autres membres du comité permanent, la plupart de ces préoccupations sont à présent dissipées. J'ai présenté trois amendements visant à limiter les pouvoirs étendus de perquisition et de saisie des agents de pêcheries chargés de la surveillance des zones de pêche et de la lutte contre la pollution, et ces trois amendements ont été acceptés. Grâce à ces amendements, toute modification ultérieure apportée aux pouvoirs des agents de pêcheries devra être approuvée par le Parlement et ne sera pas laissée à l'arbitraire du ministre ou de ses bureaucrates. Les amendements vont également assurer que les inspecteurs chargés de la surveillance et de la lutte contre la pollution ne pourront faire d'inspections sans mandat de perquisition à moins qu'ils n'aient des raisons sérieuses de le faire.

● (2110)

Enfin, ils obligent le fonctionnaire des pêcheries qui veut effectuer une perquisition dans une maison privée à se munir d'un mandat. A l'heure actuelle, un fonctionnaire des pêcheries peut effectuer une perquisition n'importe où sans mandat, bien que le ministère ait émis une directive visant à restreindre certaines perquisitions. Les députés de ce côté-ci estimaient qu'une simple directive du ministère n'était pas suffisante. Nous estimions que ces restrictions devaient figurer dans les statuts.

Nous nous sommes réjouis que le ministre ait l'obligeance de déposer au comité permanent le règlement afférent au bill C-38. Vraiment, j'aimerais bien qu'un plus grand nombre de ministres se montrent aussi désireux de collaborer. Nous devons néanmoins déplorer que le ministère des Pêches n'ait pas jugé bon d'engager d'autres fonctionnaires. Nos fonctionnaires actuels sont déjà surchargés de travail et déjà trop largement dispersés dans maintes régions des Maritimes. Compte tenu des nouvelles tâches que le bill C-38 doit leur assigner, nous avons pensé que le ministère engagerait de nouveaux fonctionnaires. Si je puis formuler une suggestion, je crois que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) devrait redéfinir ses priorités. Selon nous, il faudrait de nouveaux fonctionnaires sur les lieux, et non pas dans les bureaux d'Ottawa.

Nous nous sommes surtout préoccupés du problème constitutionnel que pourraient poser la pollution et le contrôle de la pollution. On n'a malheureusement pas résolu ce problème. L'homme a mis le pied sur la lune, et il a envoyé des sondes scientifiques sur Vénus, Mars et Jupiter. Toutes ces entreprises ont démontré qu'il n'est qu'une planète de notre système solaire qui convienne à l'homme, et c'est notre planète Terre. Nous devons donc nous en contenter, et nous avons la responsabilité des conditions de vie qu'elle offre. Il n'existe tout simplement aucune autre planète, d'après les données scientifiques dont nous disposons actuellement, où nous puissions aller nous installer. C'est donc avec consternation que je constate l'action de notre génération et des générations passées sur l'environnement terrestre.

A vrai dire, il n'y a pas que notre système de transport qui soit un beau gâchis, comme le disait le ministre précédent des Transports, mais notre environnement également. On voit chaque jour de plus en plus de plages déclarées impropres à la baignade. On voit chaque jour de plus en plus de lacs et de rivières interdites à la pêche. Même dans les océans, des poissons comme l'espadon sont jugés trop contaminés et impropres à la consommation humaine. Voilà un fardeau qu'ont dû supporter les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. On leur a effectivement interdit la pêche à l'espadon en 1972. Nous avons perdu là une industrie rapportant quelque 5 millions de dollars rien qu'aux pêcheurs à cause de la contamination par le mercure. Il nous faut réagir; il nous faut commencer à nettoyer tout ce gâchis.

Je considère le bill C-38 comme un instrument qui faciliterait le nettoyage. Grâce à une entière collaboration fédérale-provinciale, j'étais certain que le bill C-38 serait un instrument efficace contre la pollution. Malheureusement, à cause de la politique centralisatrice du gouvernement libéral, ce n'est peut-être pas le cas. Avec un bill aussi important que le bill C-38, on aurait cru que le gouvernement fédéral aurait eu des